

Extrait du registre des arrêtés municipaux

N° SG2026-476

ARRÊTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU le Code de la route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des cérémonies qui se dérouleront **aux 3 stèles des Libérateurs au Musée mémorial de la Bataille de Normandie, le dimanche 07 juin 2026**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La circulation de tous les véhicules à moteur et engins à deux roues sera interdite, **le dimanche 07 juin 2026 de 10h00 à la fin de la cérémonie**

- *Rue des Cordeliers.*

Article 2 - Le stationnement de tous les véhicules à moteur et engins à deux roues sera interdit, **du samedi 6 juin 2026 à partir de 18h00 au dimanche 7 juin 2026 fin de la cérémonie :**

- *Rue des Cordeliers, sur les 5 derniers emplacements de cette rue.*

- *Parking du musée de la Bataille de Normandie, sur 6 emplacements de stationnement situés à proximité de la cérémonie.*

Article 3 - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

Article 4 - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 7 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation

Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

